

Biographie de Jean-Guillaume MOLINIER 1733-1813

Enfant de Saulieu (Tarn) et Evêque Constitutionnel des Hautes-Pyrénées

La famille MOLINIER vivait sur les bords de l'Aveyron dans cette vallée inondable appelée par les notaires “ demy fleuve ”, dont la rivière ‘Aveyron’ délimitait le Haut-Albigeois et le Bas-Rouergue. La rive gauche dépendait du diocèse d’Albi dans le Haut-Languedoc et la rive droite était rattachée au diocèse de Rodez à la limite de la Haute-Guyenne. Depuis 1808 cette même rivière délimite les départements du Tarn et du Tarn et Garonne.

La valeur des sols s’équilibre d’un bord à l’autre de la rivière rendue fertile par les alluvions déposées lors des fréquentes crues. Pays de polyculture ayant eu comme industrie complémentaire le tissage des toiles et des serges que les foires de Cordes et Najac absorbaient.

Jean-Guillaume naquit au hameau de Saulieu (du latin sabula, sable adjectif de sabulivus) en la juridiction de Milhars le 05 février 1733; il est le deuxième enfant et le premier garçon d’une famille de huit frères et sœurs. Son père Jean est né en 1696 et mort en 1759 et épousa en l’église de Varen le 21 juin 1729 Marie Hébrard du Riols. Nous retrouvons la famille MOLINIER en 1588 à Succaillac puis à Saulieu d’une lignée de cultivateurs.

Jean-Guillaume est baptisé dans l’église de la paroisse de Saint-Projet de Larroque dont le curé est Jacques Gasc bachelier en théologie. Moyennant 10 sols par mois, le prêtre lui donne les premiers éléments d’instruction et Jean-Guillaume conservera pour son premier maître une affection particulière. A 13 ans, Jean-Guillaume entre au collège de Rabastens pour poursuivre ses études. Son grand-oncle Jean MOLINIER, vicaire de Grazac étant décédé en 1728, avait laissé quelques biens qui permettront à la famille de lui faire poursuivre son instruction et étudier le latin.

Grâce à la correspondance adressée à François son frère, qu’il envoie à Saulieu et qui fut retrouvée dans un coffre de la maison MOLINIER nous pouvons suivre son évolution:

- en 1746 et 1747 il se trouve à Rabastens.
- 1748 il découvre sa vocation ecclésiastique

1749 il rentre au collège de l’Esquile à Toulouse tenu par les frères de la doctrine chrétienne. (Doctrinaires : congrégation de la doctrine chrétienne qui avait pour mission de catéchiser le peuple des campagnes. Cette congrégation des prêtres de la Doctrine Chrétienne avait été créé par César de BUS et Marc de SADIS en 1592 à Avignon et que Clément VIII approuva en 1597. Sur l’enseignement et plus particulièrement des enfants illettrés, ils étaient en concurrence avec la congrégation des Jésuites. César de Bus forma aussi une congrégation de Filles de la Doctrine : Les Ursulines).



A Toulouse il retrouve le chanoine Bernard Dèzes qui comme lui est aussi originaire de Saulieu et qui va le conforter dans sa vocation religieuse et le soutenir matériellement pendant son séjour. En 1751 il termine brillamment ses études au collège de l'Esquile à Toulouse et le père Noaillac, professeur de philosophie, affirmait que le jeune homme ferait plus tard honneur à sa famille. Il va soutenir avec succès les thèses générales de toute la philosophie. Bernard Dèzes, chanoine de Saint Etienne et professeur de droit à l'Université de Toulouse, frère d'un capitoul de 1774, formulait pour son compatriote le même présage.

Ne pouvant entrer chez les Bénédictins du fait de sa faible santé, il entre chez les Doctrinaires en 1751.

Cette congrégation créée en 1592, va s'engager sous la bannière de la Ligue pendant les guerres de Religion. Son but est de former les « bons chrétiens » par l'éducation. Le nouvel état d'esprit qui règne à l'époque des Lumières va attirer les doctrinaires qui adhéreront au courant Janséniste. Les Doctrinaires promulguent un enseignement novateur en français et non en latin. Leur œuvre d'éducation s'est développée dans la province de Toulouse où l'on trouvait 13 collèges. A la moitié du XVIIIème siècle, la vie spirituelle et intellectuelle de cette communauté d'enseignants va se trouver confrontée aux changements et aux nouveautés dont les plus évidentes sont le recul du latin et les progrès de la curiosité scientifique. La discipline est sévère mais la foi s'accommode d'une grande ouverture d'esprit puisque l'idéal proposé est celui de « l'Honnête Homme », au savoir universel, proche de l'Encyclopédie. Opposés aux Jésuites, les pères étaient également opposés à l'absolutisme royal et aux privilèges aristocratiques. Les Doctrinaires ont tous prêtés à l'Etat Révolutionnaire le serment constitutionnel qui affaiblissait légitimement à leurs yeux une église trop puissante et trop riche, éloignée de l'idéal évangélique.

- en 1752 avant la fin de son noviciat, il est régent de cinquième au collège de Tarbes, y fait son agrégation et reçoit la tonsure et les ordres mineurs le 06 avril 1753. Malade il va se soigner à Bagnères.

- en 1754 il professe en 4^{ème} à Tarbes et passera ses vacances à SAULIEU.

- en 1755 il enseigne à Toulouse au collège de l'Esquile

- en 1756 il professe la grammaire en 3ème au collège de Moissac

- en 1757 il professe la rhétorique, la philosophie et l'humanité à Lavour.

- en 1759 il est régent à Lectoure et le 22 septembre **il est ordonné prêtre par l'Archevêque d'Auch Mgr de Montillet, aux Quatre-Temps; il a 27 ans.**

- en 1760- 1761 il se trouve à Brive.

- en 1762 il est Préfet au collège de l'Esquile. Il est nommé chapelain de Saint Martin dans l'église de La Fouillade.

- en 1763 il professe la théologie au collège de Gimont.

- en 1765 et 1768 il est recteur du collège de Lavour.

- de 1769 à 1771 il est professeur de théologie au collège de Villefranche de Rouergue qui se situait dans la bâtisse de la Borie. Les Doctrinaires se sont installés à Villefranche en 1662 pour y ouvrir un collège sur le site de la Douve. Ils acquièrent en 1686 l'exploitation agricole de la Borie pour leur procurer des revenus car leur enseignement était gratuit.

Ce collège réunissait 600 élèves venus de tout le Rouergat occidental et comprenait 2 chaires de théologie. Il disposait d'une riche bibliothèque dont les 2/3 (un millier de livres) étaient en français.

- de 1773 à 1776 il est nommé professeur de théologie au collège de Tarbes.

- en 1779 il professe au collège de l'Esquile à Toulouse

- en 1780 et jusqu'en 1785 il est syndic de la maison de Saint Rome à Toulouse.

- en 1785, son dernier poste lui fait retrouver la Bigorre. La Révolution se déclare en 1789 alors qu'il est recteur du collège de Tarbes; il a 56 ans et c'est le début de la période révolutionnaire.

En 36 ans de carrière, Jean-Guillaume MOLINIER a subi 12 mutations, fréquenté 8 établissements, enseigné au moins 4 disciplines.

Les doctrinaires de Tarbes au moment de la Révolution

Les doctrinaires avaient pris, en 1670, la chapite de la cathédrale et la direction de l'enseignement avec six professeurs de grammaire, d'humanités et de philosophie. Les Etats de Bigorre votèrent par la suite une subvention pour la création d'une chaire de théologie morale et une chaire de mathématiques. Ce collège jouissait d'une réputation distinguée et supérieure à ceux d'Auch et de Pau. C'était après ceux de Toulouse, l'établissement le plus florissant pour de bonnes études. Avant la Révolution, le collège comptait 165 théologiens. Les Basques, les Landais, ceux de Bigorre venaient y puiser des lumières de la doctrine Chrétienne. Les laïques étaient aussi nombreux que les ecclésiastiques. La plupart des hommes politiques du département y ont fait leurs études de grammaire et de philosophie, ce qui n'a pas peu contribué à l'élection de J.G MOLINIER qui a été leur maître à tous. Mais les lois chères à notre évêque constitutionnel ont porté des coups mortels en particulier sur le financement de l'institution dont il fut recteur.

Jean-Guillaume MOLINIER n'a cessé durant tous ses déplacements de rester en correspondance avec sa famille avec laquelle il reste très lié. Il revient à Saulieu et en 1743 et marie en l'église de St Projet (Laroque) sa sœur Jeanne avec Jean Bouyssou, laboureur à Labarthe-Bleys.

Durant toute cette période sous la royauté et jusqu'à l'approche de la révolution, l'élévation de J-G MOLINIER est remarquable et honorable; venu de la terre, il réussit à s'élever d'une condition difficile et à accéder à de hautes responsabilités.

Rappel sur la crise religieuse de la Révolution :

Par la constitution civile du Clergé du 12 juillet 1790, l'Eglise hiérarchique est réformée. Les ministres du culte sont élus par le corps électoral, appointés par l'Etat et agréés par l'Evêque (constitutionnel) dont ils dépendent. Tous les biens appartenant aux religieux sont confisqués.

Avant le 1^{er} octobre 1792 de cette période révolutionnaire, les premières réformes firent des prêtres des fonctionnaires de l'Etat. Les congrégations religieuses furent contraintes d'abandonner leur habitat et leurs membres seront pensionnés.

Le 26 décembre 1790 un décret impose le serment des prêtres à cette constitution et la prestation de ce serment est fixée en janvier 1791. Le refus de prêter serment serait sanctionné par la privation de pension. Une excommunication est lancée le 19 mars 1790 par le Pape Pie VI aux prêtres qui rallieraient la constitution civile du clergé..

Le 26 août 1792, un délai de 15 jours est accordé aux prêtres insermentés pour quitter la France. Ceux qui resteraient insermentés seraient dénoncés et déportés vers les bagnes.

Un deuxième serment dit « Liberté Egalité » est demandé en septembre 1792 et ouvrait droit au paiement des pensions. Les réfractaires sont alors considérés comme contre-révolutionnaires.

Pendant la Convention (1792 – 1795), les prêtres constitutionnels déposent aux mairies leurs lettres de prêtrise devenant un clergé fonctionnarisé.

En mai 1795 le culte est rétabli et les églises sont rendues aux prêtres qui en font la demande.

En 1801 Bonaparte propose le Concordat (abrogation de la Constitution civile du Clergé) avec Rome qui apaisa cette situation et permit aux prêtres restés fidèles au pape de rentrer en France. Les prêtres assermentés durent renier leur serment et reconnaître leur fidélité à l'église de Rome.

L'Evêché de Tarbes au moment de la révolution.

L'évêque qui occupait le siège épiscopal de Tarbes à la fin de ce XVIIIème siècle est François de Gain de Montaignac originaire du Limousin où il naquit le 6 Janvier 1744 au château de Montaignac paroisse de Saint Hyppolite. Il fut conseillé du Roi en tous ses conseils, Commandeur Grand Croix des Ordres de N.D. du Mont Carmel et de St Lazare, Chevalier d'Honneur de l'Ordre de Malte et de la Croix de St Louis.

Il célèbre une messe le 14 juillet 1790 sur la place publique avec Te Deum. Il était parmi les prélats les plus modérés et les moins systématiquement opposés à la Révolution.

Avec la Constitution Civile du Clergé approuvée par le Roi Louis XVI le 24 août 1790, tout va changer ; Gain de Montaignac la refuse considérant qu'il y a atteinte spirituelle et se déclare réfractaire et se retirera en Espagne à St Sébastien. Il se considèrera toujours le seul possesseur légitime de l'évêché de Tarbes et mènera la lutte par des lettres contre les nouvelles règles issues de la Constitution Civile du Clergé et contre ceux qui les adoptèrent pour application.

Par contre les idées nouvelles trouvèrent en Jean-Guillaume MOLINIER un adepte fervent; il publie à Pau une première édition du " catéchisme sur la constitution civile du clergé " sur lequel est gravé le sceau du Club Tarbais des " Amis de la Constitution " auquel dès son origine MOLINIER s'affilie avec cette devise " L'amour de la Patrie nous rassemble ". Au centre du blason deux mains tendues se donnent l'étreinte de la fraternité, cependant qu'un bonnet phrygien coiffe l'ensemble, tout en bas un grand livre ouvert avec le titre " les Droits de l'Homme ".

Cet ouvrage et sa réputation parmi le nombreux clergé qu'il a formé attire l'attention sur lui quand, en conformité de la loi et d'un arrêté du Directoire du Département en date du 4 mars 1791, les électeurs des Hautes Pyrénées eurent à nommer le remplaçant de leur Evêque insermenté qui n'a pourtant pas démissionné.

Les ¾ des prêtres du diocèse de Tarbes ont prêté serment à la nouvelle constitution le 21 mars 1791, malgré les exhortations de Gain de Montaignac rentré d'Espagne, à refuser le serment.

Jean-Guillaume MOLINIER est élu évêque constitutionnel des Hautes Pyrénées par les prêtres jureurs le 21 mars 1791, confirmé par Paul Benoît BARTHE Evêque du Gers le 7 avril. Il part recevoir l'onction épiscopale le mardi 26 avril 1791 à Notre Dame de PARIS des mains de GOBEL Evêque Métropolitain du département de Paris récemment institué par TALLEYRAND (un des cinq évêques ayant juré de respecter la Constitution Civile du Clergé).

A son retour à TARBES le 21 mai 1791, la municipalité n'épargne rien pour rehausser l'éclat de sa réception: officiers municipaux, juges du tribunal de la Plaine, les musiques d'Oursbelille et de Lourdes, la garde nationale avec force décharge de mousqueterie allèrent le recevoir à la limite du territoire de la commune. Le lendemain, le dimanche 22 mai il renouvela le serment constitutionnel à son installation.

La Terreur (31 mai 1793 - 27 juillet 1794)

Elu aux élections de mars 1791 puis à celles de septembre et novembre 1792, sans parler des élections partielles, il avait été invariablement élu Président des Assemblées. En 1791 on le porte à l'administration du département mais il ne siégea pas; en 1792 il fut encore élu à cette place. MONESTIER du PUY enfin nomma Jean-Guillaume MOLINIER Président de l'Administration Centrale le 02 août 1793. L'influence essentielle est celle de la famille BARERE dont on trouve ses membres partout dans l'administration du nouveau département. J-G MOLINIER essaiera toujours de se concilier les grâces de cette famille de révolutionnaires. Bertrand BARERE sera Député du Département des Hautes Pyrénées à l'Assemblée Nationale dès 1789 et membre du tribunal de cassation.

Depuis ce moment il n'est aucune mesure de persécution à laquelle J.G MOLINOIER n'ait pris part. Il apposa son nom, lui ministre d'un Dieu de Paix et de Charité, au bas de tous les actes qui furent prescrits ou enregistrés par l'administration du département, contre les Girondins, les prêtres réfractaires, les suspects. La Terreur à TARBES fut surtout une ambiance. Il y eut plus de paroles et de cérémonies que d'exécutions. J-G MOLINIER assista sans jamais se déprêtriser, et bénéficia de la complicité générale de ses anciens clercs.

En fait, il était dans une situation dont il ne pouvait sortir que par l'héroïsme ou le silence. Il se tut et la tourmente passée, retrouvant presque toute la troupe penaude de ses disciples, il reprit ses fonctions. (La famille MOLINIER était très républicaine. Un cousin germain issu d'un rameau MOLINIER d'Arnac, Joseph, qui était avocat à Villefranche de Rouergue, y devint juge au tribunal civil et chef du terrorisme en 1793. Il terrorisa le district pendant 9 mois et fut conduit devant le tribunal criminel de l'Aveyron avec sa bande. Malgré 167 dépositions, il fut acquitté et revînt à Arnac où on le nomma maire en 1796.)

Après avoir présidé une réunion du Directoire Départemental, il écrit à son frère le 16 juin 1794 « j'ai eu bien à souffrir mon pauvre frère, ce n'est pas qu'on ait rien fait à moi personnellement, mais j'étais Président du Département et il fallait entendre toutes les horreurs contre la religion et ses ministres »

Après la Terreur:

Après Pâques 1795 les églises en grand nombre profanées s'ouvrent à nouveau, et Jean-Guillaume MOLINIER s'efforce de réorganiser hiérarchiquement le service paroissial qui partout tend à se rétablir spontanément. Il adhère à la première encyclique des Evêques réunis le 15 mai 1795 et qui condamnent les scandales du clergé.

Il participe ensuite au Concile qui fut ouvert à Paris le 15 avril 1797 pour harmoniser les rapports entre le clergé constitutionnel fortement décimé par la mort, ravagé plus encore par l'apostasie et par les plus honteuses chutes morales. Une résolution fut établie sous la forme d'un plan de pacification ou de réconciliation.

Le Concordat est proche et les prêtres montrent peu d'empressement à désavouer leur adhésion à la Constitution Civile du Clergé, tout en désirant sortir de cette excommunication lancée le 19 mars 1790 par le Pape Pie VI. Celui-ci meurt le 29 août 1799 et est remplacé par Pie VII.

Partout les vicaires généraux reprendront en main les diocèses et l'administration des paroisses et bien des Evêques hésitants de retourner dans leur évêché se fixèrent à Paris.

Sous Bonaparte arrivé au pouvoir en 1799, un deuxième concile suit en 1801 et l'on constata le rétablissement de la paix dans l'église et à l'extérieur; c'est pratiquement la fin de l'église constitutionnelle.

Bonaparte ayant compris que la France désirait rester catholique romaine élabore un Concordat (abrogation de la Constitution civile du Clergé) qui fut ratifié officiellement le 15 août 1801 imposant la démission des Evêques de l'ancien régime et des constitutionnels. Rome demande aux évêques constitutionnels de se rétracter. Toutes les places sont alors libres et vont être ré-attribuées par Bonaparte, premier consul. Certains anciens évêques constitutionnels s'étant rétractés et ayant prêté serment de fidélité au Pape retrouvèrent une fonction épiscopale.

Jean-Guillaume MOLINIER, fidèle à ses idées et à son serment, refusera de se rétracter.

Après le concordat Jean-Guillaume MOLINIER n'est plus Evêque et le nouvel élu est Joseph LOISON qui s'installe à BAYONNE et a la charge des arrondissements des Landes, Hautes-Pyrénées et Basses-Pyrénées.

Il s'installe à Paris en juin 1801 où il sollicite à défaut d'un évêché une pension honnête. Les consuls de la République y ont pensé et pris le 6 nivôse de l'an XI l'arrêté suivant:

Art. I Les Evêques démissionnaires dont l'état est annexé au présent arrêté recevront à compter du 1er Vendémiaire an XI (22 /09/1802) pour pension de retraite, le tiers du traitement accordé par la loi du 18 Germinal dernier aux Evêques en activité.

Le nombre des Evêques ainsi doté d'une pension est de 61 comprenant en grande majorité des Constitutionnels, Jean-Guillaume MOLINIER figurant au nombre des récipiendaires.

Jean-Guillaume MOLINIER à PARIS.

Se fixant à Paris en 1801, il se rapproche de DEBERTIER ancien Evêque Constitutionnel de Rodez avec lequel il avait des relations amicales, une parfaite conformité d'opinions, de caractère et la connaissance d'une même province : l'Aveyron. Ils prirent un logement en commun et y restèrent jusqu'à la fin octobre 1802.

Arrivé au pouvoir en 1799, Bonaparte se rendit vite compte que la seule solution aux querelles religieuses était un nouveau traité avec le Pape. Il entama des négociations avec Rome qui débouchèrent sur un concordat en avril 1802.

Sous le consulat de Bonaparte, en août 1801 Molinier à la demande de Grégoire et Fouché, participa à la rédaction de l'acte qui définissait les éléments d'un concordat souhaité par Bonaparte avec le Pape pour une réconciliation du clergé avec Rome.

Le 21 août 1801, Molinier appartient au groupe autour de Grégoire, des constitutionnels qui cherchent leur sortie de la fonction d'évêque constitutionnel souhaité par Bonaparte.

Le préfet des Hautes-Pyrénées, probablement influencé par des prêtres insermentés, critiquait sévèrement Molinier en ces termes : « Ancien doctrinaire et professeur de théologie – il a été soupçonné de mœurs équivoques dans un temps. Peu estimé par l'opinion publique d'avoir fait (mot illisible) de prêtres ignorants et sans mœurs ».

Molinier ne sera pas proposé comme évêque concordataire à Bonaparte en tant qu'ancien constitutionnel. Tout comme Grégoire désigné comme régicide, il se retrouva fin 1801 sans aucune fonction dans le clergé.

Le concordat adopté en 1802 par l'assemblée scandalisa Grégoire et ses proches dont Molinier plus particulièrement sur la loi rétablissant l'esclavage dans les colonies, le consulat à vie...

En 1803 Molinier, Debertier, Grégoire et quelques autres constitutionnels (vingt-six) ne s'étaient toujours pas rétracté et ne se rétracteront pas de leur serment révolutionnaire et donc de pouvoir se réconcilier officiellement à l'Eglise. Leur expression était alors la suivante : « Quand j'ai prêté le serment exigé des ecclésiastiques par l'Assemblée constituante, j'ai suivi l'impulsion de ma conscience ; je l'ai fait après avoir mûrement examiné la question, et je proteste contre quiconque dirait que je l'ai rétracté. Avec la grâce de Dieu, je mourrai bon catholique et bon républicain. J'ai en horreur le despotisme ; je l'ai combattu de toutes mes forces ; je fais des vœux pour la liberté du monde. Je désavoue tout ce qui pourrait être répréhensible dans mes écrits ; j'ai tâché d'ailleurs d'y montrer mon respect invariable pour la religion, les mœurs et la liberté » - « Que l'adhésion que j'ai donné au Concordat, en me démettant de mon siège, ne doit être prise que comme une soumission, pour le seul bien de la paix, aux dispositions qui y sont contenues, et que mon vœu le plus ardent est pour le rétablissement de la constitution primitive de l'Eglise et des saintes règles canoniques ».

Après diverses résidences dans Paris, Debertier et Molinier se rapprochent de l'église de Saint-Séverin qui était desservie par des prêtres qui partageaient toutes leurs idées et tous leurs regrets.

Jean-Guillaume MOLINIER dit la messe régulièrement à Saint Séverin et continua à partager sa vie auprès des quelques constitutionnels (11) restés fidèles à leur serment.

C'est dans le quartier de Saint Séverin au 41 rue Monsieur Leprince, que Jean-Guillaume MOLINIER mourut le 31 janvier 1813; il avait près de 80 ans. Il fera de Paul-Félix BAILLET, curé de la paroisse de St Séverin, son légataire universel pour les quelques biens qu'il possédait à Paris. C'est DEBERTIER qui fit part à la famille MOLINIER située à Milhars de la mort de leur oncle. Etaient présents à son décès les Evêques Thomas Just POUILLARD ancien Evêque d'AUTUN, Henri GREGOIRE ancien Evêque de BLOIS (inhumé au Panthéon en 1983), Guillaume MAUVIEL ancien Evêque de St DOMINGUE et DEBERTIER (+ 19/10/1831 et inhumé au père Lachaise tout près du Président Thiers).

Le corps de Jean-Guillaume MOLINIER a été probablement inhumé dans le cimetière de Saint Séverin puis par la suite mis aux catacombes.

Appréciations sur Jean-Guillaume MOLINIER

S'il est une œuvre bien morte de la révolution, c'est évidemment sa Constitution civile du clergé. Jean Guillaume MOLINIER a traversé la période trouble de la révolution conduit par le désir de plaire aux révolutionnaires. Il a été écrit cependant que Jean-Guillaume MOLINIER eut de bonnes qualités et qu'il montra vraiment du zèle dans l'accomplissement de son ministère. Selon Jules SAUZAY " Jean Guillaume MOLINIER garda dans sa chute assez de vertus humaines pour honorer toute autre profession qui n'eut pas exigé de l'héroïsme ".

A t'il pleinement partagé les idées de l'abbé Grégoire ou de Barrère lors de la publication de leurs rapports sur la langue unique en français:

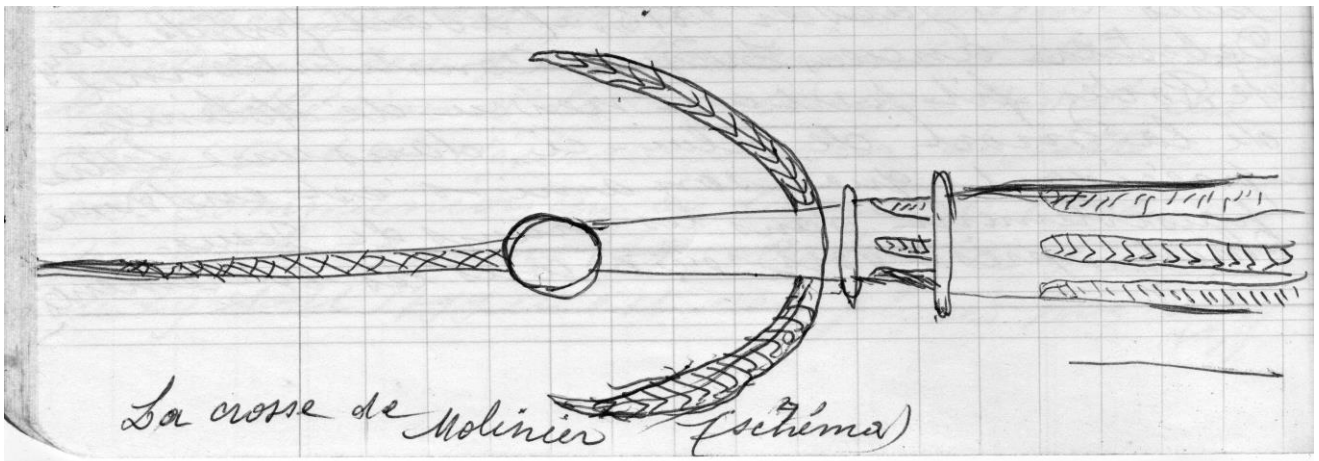
-30 juillet 1793 – L'abbé Grégoire rend son rapport à la Convention sur les langues de France et préconise une centralisation imposée du français en même temps que l'éradication des autres langues baptisées « patois ».

- 27 janvier 1794 – BARRERE rend son rapport sur les idiomes : « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton, l'émigration et la haine de la république parlent allemand, la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque... cassons ces instruments de dommage et d'erreur !... Chez un peuple libre, la langue doit être la même pour tous... »

L'abbé B. CAZAYOUS, prêtre du clergé de la paroisse Saint-Jean de Tarbes et l'abbé Auguste BRUGUIERE, curé de Milhars (1862-1882) qui a réuni les nombreuses lettres de Jean-Guillaume MOLINIER à sa famille, ont constitué un ouvrage biographique sur l'évêque constitutionnel des Hautes-Pyrénées. Cet ouvrage à caractère historique du clergé sous la Révolution fut mis en souscription dans le Tarn et les Hautes Pyrénées ; en 1887 Gustave BORD directeur de la " Revue de la Révolution " proposa à l'abbé Bruguière la publication de son manuscrit. Le livre ne fut pas imprimé et le document manuscrit a disparu....

Jean-Paul MARION

Avril 2019



Dessin de Germaine MERCADIER

Bibliographie:

- Jean-Guillaume MOLINIER - Albia Christina 1894.
- Les représentants du peuple en mission dans les Hautes-Pyrénées de Louis Dantin - 1902
- François de Gain de MONTAIGNAC Evêque de Tarbes et son diocèse pendant la révolution. Abbé Louis Dantin - Tarbes 1908.
- DEBERTIER Evêque Constitutionnel et le clergé de Rodez par A.C. Sabatié - 1912.
- De la glèbe tarnaise à l'épiscopat pyrénéen de R. Granier Bulletin de la Société des S.A.B.L. du Tarn Janv 57 Déc 58.
- Révolution en Pays Tarnais – Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc Pyrénées Gascogne – Actes du 44^{ème} congrès d'études de la Fédération tenu à Albi en Mai 1989- Biographie de Jean-Guillaume MOLINIER par Georges PEYRUC
- Le diocèse de Tarbes et Lourdes. Chanoine Laffon Edition Letourzey 1971.
- La Terreur dans les Hautes Pyrénées – CDDP de TARBES
- L'église constitutionnelle, Napoléon et le concordat de 1801 – RODNEY J. DEAN – PICARD 2004
- Journal d'un bourgeois de Tarbes pendant la Révolution (24/01/1790 – 27/03/1792)– Abbé Louis RICAUD – 1989
- Les Hautes-Pyrénées, création de Bertrand BARERE par José CUBERO – Midi Pyrénées Patrimoine N°10 – pages 35 à 39.
- Note biographique de Jean Guillaume MOLINIER par Germaine MERCADIER

Généalogie de la famille MOLINIER

On trouve implantée cette famille à CORDES en 1261 comme Notaire auprès du sénéchal de Toulousain et Albigeois Eustache de Beaumarchés, à SAINT-ANTONIN en 1290, à MONTROZIER en 1345, à LAGUEPIE en 1391.

En 1320, Jean d'Albière reçoit le château de La Barthe et les biens du cathare Benoît MOLINIER condamné pour hérésie.

1354 et 1374 Guillaume était fermier de la baillie de Cordes. En 1374, c'est Raymond qui afferme la même baillie.

1356 et 1417, Bernard est cité dans différents actes notariaux. En 1408 il est dit marié avec Riqua de Lescure. En 1402, il était consul de Cordes.

1359, Paul, fils de Bernard et Riqua, figure dans un acte notarial. Consul de Cordes en 1432, 1445, 1449, 1463. Il avait comme frères Jean habitant Arzac en 1496 et Pierre qui était en 1496 bachelier du collège St Raimon de Toulouse et que l'on retrouve recteur de Noailles. Cette branche prit le nom de Rozet... que l'on retrouve à Cazelles et Malbosc jusque vers 1549.

Le château de Cazelles appartient vers 1350 à monsieur MOLINIER de ROZET, seigneur dans le diocèse de Cahors et grand argentier du Duc de Berry et qui laissa le château à ses neveux. La famille de ROZET ne s'éteignit qu'au 19^{ème} siècle par le mariage de Marie de Rozet avec un Resseguier. Vers 1580 Bertrand de Rabastens vend à son ancien propriétaire Jean de Rozet le château de Frausseilles. Ce château avait été construit par un membre de la famille de Rozet. Revenu dans cette famille le château de Frausseilles demeura longtemps une possession de la famille de Rozet.

La famille Delhom devint de Malbosc par le mariage avec l'héritière du lieu en 1497, madame de Vaure de Molinier. Les Molinier étant les premiers seigneurs connus de Malbosc. L'on sait aussi qu'en 1549, M. de Molinier de Malbosc avait acheté les revenus de Corrompis (Tour des Cabannes) à Louis d'Albière.

Le livre de l'impôt nous donne pour 1489 les premiers MOLINIER déjà installés dans les paroisses d'Arnac, Saint-Grégoire et Varen. Selon les recherches de Raymond GRANIER, celui-ci a pu jusqu'à la fin du Premier Empire recenser sept générations de la branche de Jean-Guillaume MOLINIER et qui forma en deux siècles au moins dix sept rameaux. Ainsi toute cette contrée (Bas- Rouergue, Bas-Quercy et Haut Albigeois) regorge de familles MOLINIER très prolifiques. En effet rarement moins de quatre naissances par mariage, souvent de huit à treize enfants par couple.

Antoine MOLINIER (Succaillac) -

X 1588 épouse Marguerite REY (Puechmignon)

I

Jean MOLINIER – Laboureur – teste en 1642

X Anne ARDOUREL – 8 enfants

1-Ramond, l'aîné qui continua la maison à Succaillac ; 2- Jean va comme gendre chez Ricous à Milhars où il tenait une auberge tout en cultivant ses terres ; 3- Antoine, notaire, fait le rameau d'Arnac ; il exerce en 1628 jusqu'à son décès en 1686 ; il épousera en 1639 Catherine Gaugiran sœur de son collègue de Milhars ; 4-**Pierre I** qui suit ; 5- Pierre II, 6- Bernard qui fut prêtre à Arnac ; 7- Catherine épousa son voisin Viste ; - 8 Anne épousa Bernard Martiel du Riols.

I

Pierre MOLINIER +1672 s'installera à Saulieu

X 25 janvier 1632 épouse Marguerite MERLHE – 3 garçons et 3 filles

L'aîné Pierre alla comme gendre chez les Ricard de la Colombarié, **Jean I** qui suit, Jean II, vicaire dans l'Albigeois ; les 3 filles allèrent dans les familles André, David et Mercadier.

I

Jean MOLINIER

X 1657 épouse Anne GARRIGUE, apothicaire à Laguépie – 6 enfants

Pierre, l'aîné ; Bernard, cadet, ira comme gendre à Lexos chez Doumeyrou ; Jean sera vicaire à Grazac ; Antoine alla s'établir fabricant de serge à Lavaur ; Jeanne fut mariée avec Gaubil des environs de Cordes ;

I

Pierre MOLINIER
X 1684 Anne CABRILLAC
X 1695 Françoise VISTE
9 enfants des deux lits, dont **Jean**, l'aîné

I

Jean MOLINIER 1696 - +1759
X - 21 juin 1729, Marie HEBRARD +1762 du Riols dans l'église de Varen
8 enfants. Résidaient à l'ancien moulin de Saulieu.

Catherine mariée à J-P Lafon de Lexos ; **Jean-Guillaume**, futur évêque ; François mort à quinze ans ; Marie qui épousa en 1754 Nicolas Hébrart du Riols ; **François** 1740-1804 qui fut l'aîné et épousa en 1759 à Rabastens Françoise Boyals et eut 9 enfants à l'origine du rameau à Milhars ; Jeanne née en 1743 qui épousa Jean Bouyssou, laboureur à Labarthe-Bleys ; Joseph, née en 1744 partit soldat en 1763, Jean-Pierre, mort en en 1751 âgé de 3 ans.

Sources :

Bulletin de la Sté des Sciences, Arts et Belles Lettres du Tarn N° XVIII – XIX de Janvier 1957 - Décembre 1958. Raymond GRANIER.

Revue du Tarn N° 3 – Mai-Juin 1900 Extraits de registres de notaires – Charles PORTAL

Le Tarn – Châteaux, manoirs et logis – canton de Cordes – Philippe CROS